

18 MARS 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Mommenheim, le 04 mars 2021

**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**

67670



☎ 03.88.51.62.05  
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : [mairie@mommenheim.fr](mailto:mairie@mommenheim.fr)  
Site internet : [www.mommenheim.fr](http://www.mommenheim.fr)

Le Maire de la Commune de Mommenheim,  
à

**Association pour la Sauvegarde de la Maison  
Alsacienne**

**M. Denis ELBEL**  
**BP 90032**  
**67270 HOCHFELDEN**

**Lettre recommandée avec demande d'avis de réception**

Réf. : FW/CG

Monsieur,

Par lettre du 08 janvier 2021, vous nous avez fait parvenir un recours gracieux contre le permis de démolir n° PD 067 301 20 R0002 accordé le 12 novembre 2020 à la boulangerie Bernhard&Cie.

Nous avons examiné la situation. Afin de trouver une solution, une rencontre a été organisée le 11/02/2021 entre les propriétaires (Gérard et Maxime BERNHARD) ; Pascal DOSSMANN, leur architecte ; M. Denis ELBEL, Vice-président de l'ASMA et moi-même, Maire.

A l'issue de celle-ci une solution convenant à l'ensemble des parties a été retenue.

En conséquence, votre recours se trouve dépourvu d'objet et nous n'y donnons pas suite.

Vous trouverez ci-joint les orientations prises par les pétitionnaires qui font l'objet de l'accord trouvé par les parties.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,

Francis WOLF



**PJ :** *vue projet,  
vue du site,  
projet intégrant la maison alsacienne,  
plan de Masse,  
projet initial.*